



Création de société civile
Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC BELFORT J JAURES 114 AVENUE JEAN JAURES 90000 BELFORT déclare et atteste avoir reçu la somme de 100 €.

SOARES ANTONIO, gérant de la société **AMS**, société civile actuellement en cours de formation dont le siège social se situe **5 BIS RUE PRINCIPALE 90140 FROIDEFONTAINE**, déclare, sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

- Associé : **SOARES ANTONIO**
Nombre de parts : 50 Montant versé : 50 €

- Associé : **SORAES MAUD**
Nombre de parts : 50 Montant versé : 50 €

En conséquence, sur demande de **SOARES ANTONIO**, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

Dans le cas où la société ne serait pas finalement immatriculée, cette somme pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur instructions conjointes de l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 18 décembre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

CLAIRE BRUN
Chargé d'affaires professionnels

Lu et approuvé

JST16

CIC Est
BELFORT JEAN JAURES
114 avenue Jean Jaurès
90000 BELFORT